



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE PIERREFORT

SÉANCE DU 30 MAI 2023

Membres afférents au conseil municipal	Membres présents	Pouvoirs	Membres ayant pris part à la délibération
12	9	0	9 Pour : 9 - Contre : 0 - Abstention : 0

Date de convocation	Date d'affichage	Date de transmission	Numéro de la délibération
25/05/2023	31 MAI 2023	31 MAI 2023	DÉLIB-2023-047

L'an deux mille vingt-trois le trente mai à 20 heures, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Philippe MATHIEU, Maire.

Étaient présents : Philippe MATHIEU, Maire ; René PÉLISSIER, Gilbert GLANDIÈRES, Jocelyne ROLLAND, Jérôme VIDALENC Adjoints ; Roger RIEUTORT, Daniel SALESSE, Élodie SALSON et Colette VIDALENC formant la majorité des membres en exercice.

Étaient absents : Daniel AMEILHAUD, Mylène DELCHER et Marlène JOUVE.

A été désignée comme secrétaire de séance : Élodie SALSON.

Objet : Voie d'accès à la maison de santé pluridisciplinaire - Autorisation de signature du marché public de travaux.

VU les délibérations prises successivement visant à entériner le projet d'aménagement d'une voie d'accès à la future maison de santé pluridisciplinaire et les demandes faites auprès de madame le Sous-préfet à des fins de demandes de soutien financier ;

RAPPELANT le projet de construction d'une maison de santé pluridisciplinaire à PIERREFORT par Saint-Flour Communauté ;

RAPPELANT également qu'il revient à la commune de PIERREFORT l'aménagement de la voie d'accès à la future maison de santé pluridisciplinaire ;

INDIQUANT le lot unique de ce marché à savoir *Terrassement - VRD* ;

RAPPELANT le coût prévisionnel du marché estimé par le maître d'œuvre à savoir 165 090,00€HT ;

CONSIDÉRANT que selon l'article L2122-21-1 du code général des collectivités territoriales, la délibération du conseil municipal chargeant le maire de souscrire un marché déterminé peut être prise avant l'engagement de la procédure de passation de ce marché.

INDIQUANT le lancement de la procédure sous forme de MAPA (Marché À Procédure Adaptée) avec une remise des offres prévue le 1^{er} juin 2023.

PROPOSANT d'autoriser Monsieur le maire à signer le marché avec les titulaires qui seront retenus à l'issue de la consultation.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré :

- × **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer le marché public de travaux de l'aménagement d'une voie d'accès à la future maison de santé pluridisciplinaire à intervenir prochainement.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour expédition conforme,
Philippe MATHIEU, Maire,

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE PIERREFORT****SÉANCE DU 30 MAI 2023**

Membres afférents au conseil municipal	Membres présents	Pouvoirs	Membres ayant pris part à la délibération
12	10	1	11 Pour : 11 - Contre : 0 - Abstention : 0

Date de convocation	Date d'affichage	Date de transmission	Numéro de la délibération
25/05/2023	31 MAI 2023	31 MAI 2023	DÉLIB-2023-048

L'an deux mille vingt-trois le trente mai à 20 heures, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Philippe MATHIEU, Maire.

Étaient présents : Philippe MATHIEU, Maire ; René PÉLISSIER, Gilbert GLANDIÈRES, Jocelyne ROLLAND, Jérôme VIDALENC, Adjoints ; Mylène DELCHER, Roger RIEUTORT, Daniel SALESSE, Élodie SALSON et Colette VIDALENC formant la majorité des membres en exercice.

Étaient absents : Daniel AMEILHAUD, et Marlène JOUVE.

Marlène JOUVE a donné procuration à Mylène DELCHER pour voter en son nom.

A été désignée comme secrétaire de séance : Élodie SALSON.

Objet : Programme d'amendes de police 2023 - Présentation d'un dossier.

VU l'article R2334-12 du code Général des Collectivités Territoriales ;

VU le Budget principal primitif 2023 ;

RAPPELANT que le Conseil Départemental est, comme chaque année, chargé de procéder à la répartition du produit des Amendes de Police en faveur des communes qui ont compétence en matière de circulation routière.

RAPPELANT également que cette dotation est constituée d'une partie du produit des amendes de gendarmerie et de police établies l'année précédente et qu'au cours du premier semestre, les services de l'État informent le Conseil départemental du montant de cette dotation et l'invite à procéder à la répartition.

CONSIDÉRANT que les seuls projets susceptibles de bénéficier de subventions au titre de ce programme sont ceux relevant de la circulation routière, sous maîtrise d'ouvrage communale, à savoir :

- Étude et mise en œuvre de plan de circulation,
- Création de parcs de stationnement,
- Installation et développement de signaux lumineux et de la signalisation horizontale,
- Aménagement de carrefours
- Différentiation du trafic,
- Travaux commandés par les exigences de la sécurité routière (mur de soutènement, consolidation de pont, effondrement et/ou élargissement de voies communales).

CONSIDÉRANT que la sélection des opérations sera réalisée au profit des communes rurales dans la limite de la dotation annuelle et calculée au taux maximum de 25% d'un montant éligible ne pouvant excéder 30.000€ HT sans qu'il soit possible de cumuler avec une autre subvention départementale.

CONSIDÉRANT que la commune de Pierrefort a inscrit au budget 2023 des travaux rentrant dans le cadre d'un programme de rénovation des murs de soutènement de la voirie départementale, justifiés par des exigences de la sécurité routière, et que par conséquent elle souhaite répondre à l'appel à projet.

CONSIDÉRANT que le montant total des travaux susvisés est de 50 566.20€ HT et qu'ils sont prévus d'être exécutés au cours de l'année 2023.





Dépenses	Montant HT	Montant	Recettes
Mur de soutènement D048	38 900,00 €	7 500,00 €	Subvention Appel à projet Amendes de police
Mur de soutènement D990	11 666,20 €	43 066,20 €	Autofinancement
	50 566,20€	50 566,20€	

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré :

- * **SOLLICITE** Monsieur le Président du Conseil Départemental du Cantal une aide d'un montant de 7.500,00€ dans le cadre de l'appel à projets Programme d'Amendes de Police 2023.
- * **ADOpte** le plan de financement suivant :

Dépenses	Montant HT	Montant	Recettes
Mur de soutènement D048	38 900,00 €	7 500,00 €	Subvention Appel à projet Amendes de police
Mur de soutènement D990	11 666,20 €	43 066,20 €	Autofinancement
	50 566,20€	50 566,20€	

- * **AUTORISE** Monsieur le Maire à effectuer les démarches administratives et à signer tous documents nécessaires à l'aboutissement de cette demande.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour expédition conforme,

Philippe MATHIEU, Maire



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE PIERREFORT

SÉANCE DU 30 MAI 2023

Membres afférents au conseil municipal	Membres présents	Pouvoirs	Membres ayant pris part à la délibération
12	10	1	11 Pour : 11 - Contre : 0 - Abstention : 0

Date de convocation	Date d'affichage	Date de transmission	Numéro de la délibération
25/05/2023	31 MAI 2023	31 MAI 2023	DÉLIB-2023-049

L'an deux mille vingt-trois le trente mai à 20 heures, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Philippe MATHIEU, Maire.

Étaient présents : Philippe MATHIEU, Maire ; René PÉLISSIER, Gilbert GLANDIÈRES, Jocelyne ROLLAND, Jérôme VIDALENC, Adjoints ; Mylène DELCHER, Roger RIEUTORT, Daniel SALESSE, Élodie SALSON et Colette VIDALENC formant la majorité des membres en exercice.

Étaient absents : Daniel AMEILHAUD, et Marlène JOUVE.

Marlène JOUVE a donné procuration à Mylène DELCHER pour voter en son nom.

A été désignée comme secrétaire de séance : Élodie SALSON.

Objet : Budget principal exercice 2023 - Adoption de la Décision budgétaire modificative n°DM-BP2023-1.

VU l'instruction budgétaire et comptable M 14 ;

VU la délibération n°2023-029 en date du 6 avril 2023 relative à l'approbation du budget primitif 2023 du budget principal ;

PROPOSANT la décision modificative suivante du budget principal pour l'exercice 2023 :

30/05/2023			Dépenses	Recettes
Budget Principal - DM-BP2023-1				
Section de fonctionnement				
775		Produits des sessions d'immobilisations		- 5 598,00 €
023		Virement à section d'investissement	- 5 598,00 €	
			- 5 598,00 €	- 5 598,00 €
Section d'investissement				
21318	111	Autres bâtiments publics	- 10 000,00 €	
2152	120	Installations de voirie	10 000,00 €	
021	HO	Virement de la section de fonctionnement		- 5 598,00 €
024	HO	Produits des sessions d'immobilisations		5 598,00 €
			- €	- €

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré :

- * ADOPTE la décision budgétaire modificative telle que proposée ci-dessus.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour expédition conforme,
Philippe MATHIEU, Maire



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE PIERREFORT

SÉANCE DU 30 MAI 2023

Membres afférents au conseil municipal	Membres présents	Pouvoirs	Membres ayant pris part à la délibération
12	10	1	11 Pour : 11 - Contre : 0 - Abstention : 0
Date de convocation	Date d'affichage	Date de transmission	Numéro de la délibération
25/05/2023	31 MAI 2023	31 MAI 2023	DÉLIB-2023-050

L'an deux mille vingt-trois le trente mai à 20 heures, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Philippe MATHIEU, Maire.

Étaient présents : Philippe MATHIEU, Maire ; René PÉLISSIER, Gilbert GLANDIÈRES, Jocelyne ROLLAND, Jérôme VIDALENC, Adjoint ; Mylène DELCHER, Roger RIEUTORT, Daniel SALESSE, Élodie SALSON et Colette VIDALENC formant la majorité des membres en exercice.

Étaient absents : Daniel AMEILHAUD, et Marlène JOUVE.

Marlène JOUVE a donné procuration à Mylène DELCHER pour voter en son nom.

A été désignée comme secrétaire de séance : Élodie SALSON.

Objet : Budget annexe Eau & Assainissement - Adoption de la Décision budgétaire modificative n°DM-E&A2023-1.

VU l'instruction budgétaire et comptable M 49 ;

VU la délibération n°2023-043 en date du 6 avril 2023 relative à l'approbation du budget primitif 2023 du budget annexe Eau & assainissement ;

PROPOSANT la décision modificative suivante du budget annexe Eau & assainissement pour l'exercice 2023 :

30/05/2023			Dépenses	Recettes
Budget annexe Eau & assainissement - DM-E&A2023-1				
Section d'investissement				
020	HO	Dépenses imprévues	22 063,11 €	
001	HO	Report excédentaire des exercices antérieurs		92 147,02 €
10222	HO	FCTVA		- 70 083,91 €
			22 063,11 €	22 063,11 €

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré :

- * **ADOpte** la décision budgétaire modificative telle que proposée ci-dessus.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour expédition conforme,
Philippe MATHIEU, Maire





EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE PIERREFORT

SÉANCE DU 30 MAI 2023

Membres afférents au conseil municipal	Membres présents	Pouvoirs	Membres ayant pris part à la délibération
12	10	1	11 Pour : 11 - Contre : 0 - Abstention : 0

Date de convocation	Date d'affichage	Date de transmission	Numéro de la délibération
25/05/2023	31 MAI 2023	31 MAI 2023	DÉLIB-2023-051

L'an deux mille vingt-trois le trente mai à 20 heures, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Philippe MATHIEU, Maire.

Étaient présents : Philippe MATHIEU, Maire ; René PÉLISSIER, Gilbert GLANDIÈRES, Jocelyne ROLLAND, Jérôme VIDALENC, Adjoint ; Mylène DELCHER, Roger RIEUTORT, Daniel SALESSE, Élodie SALSON et Colette VIDALENC formant la majorité des membres en exercice.

Étaient absents : Daniel AMEILHAUD, et Marlène JOUVE.

Marlène JOUVE a donné procuration à Mylène DELCHER pour voter en son nom.

A été désignée comme secrétaire de séance : Élodie SALSON.

Objet : Budget annexe Lotissement des Murets - Adoption de la Décision budgétaire modificative n°DM-LOT2023-1.

VU l'instruction budgétaire et comptable M 14 ;

VU la délibération n°2023-045 en date du 6 avril 2023 relative à l'approbation du budget primitif 2023 du budget annexe Lotissement des Murets ;

PROPOSANT la décision modificative suivante du budget annexe Lotissement des Murets pour l'exercice 2023 :

		30/05/2023	Dépenses	Recettes
Budget annexe Lotissement - DM-LOT2023-1				
Section de fonctionnement				
022		Dépenses imprévues	- 600,00 €	
774		Subvention exceptionnelle		- 600,00 €
			- 600,00 €	- 600,00 €

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré :

- * **ADOpte** la décision budgétaire modificative telle que proposée ci-dessus.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour expédition conforme,
Philippe MATHIEU, Maire

